

UNC INFOS

LETTRE MENSUELLE DU SIÈGE DE
L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

N°139 – Juillet 2023- uncdir@unc.fr

(C) Jean-Raphaël Drahi

(C) ECPAD

Éditorial

Nous vous avons demandé, au début du mois d'avril, vos effectifs par catégories afin de pouvoir cerner de la façon la plus précise possible la physionomie de notre association. Votre *UNC Infos* de ce mois-ci partage avec vous l'étude réalisée par l'assistante du président, à partir de vos données, afin de pouvoir visualiser la répartition géographique des adhérents de l'UNC en général et par origines en particulier. Compte-tenu de leur très faible nombre dorénavant, vous ne trouverez pas de carte concernant nos grands anciens de 39-45 et de l'Indochine.

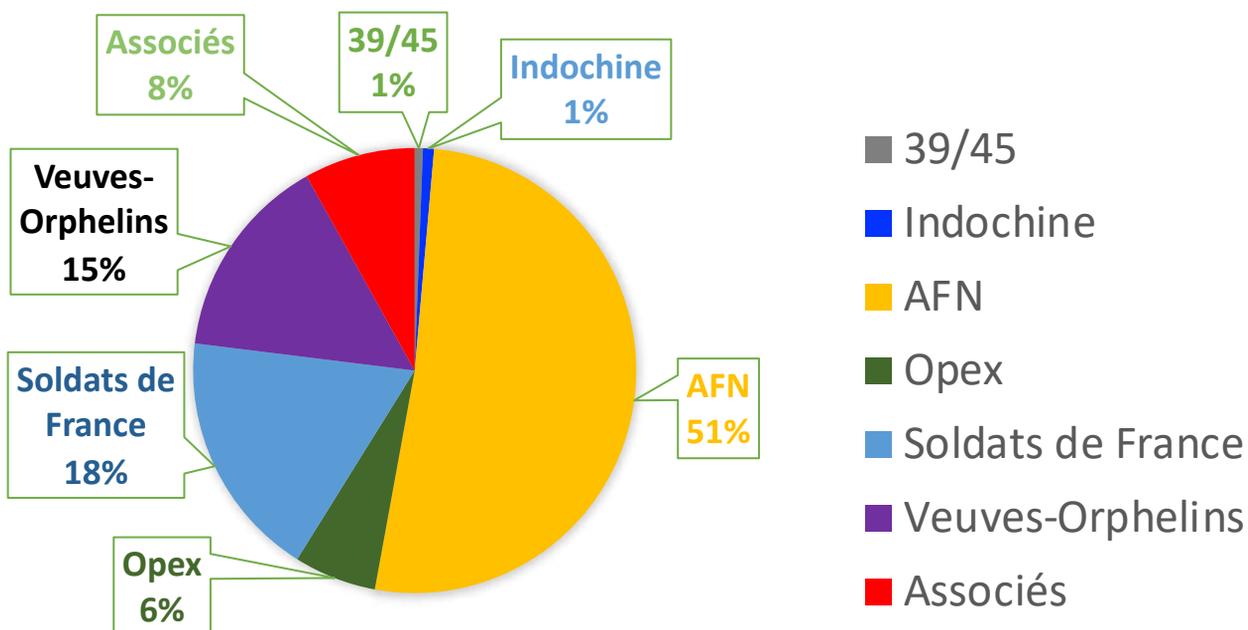
La prochaine étape sera peut-être, si nous arrivons à collecter les données statistiques, un travail sur l'âge des membres de l'association.

Je vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous début septembre.

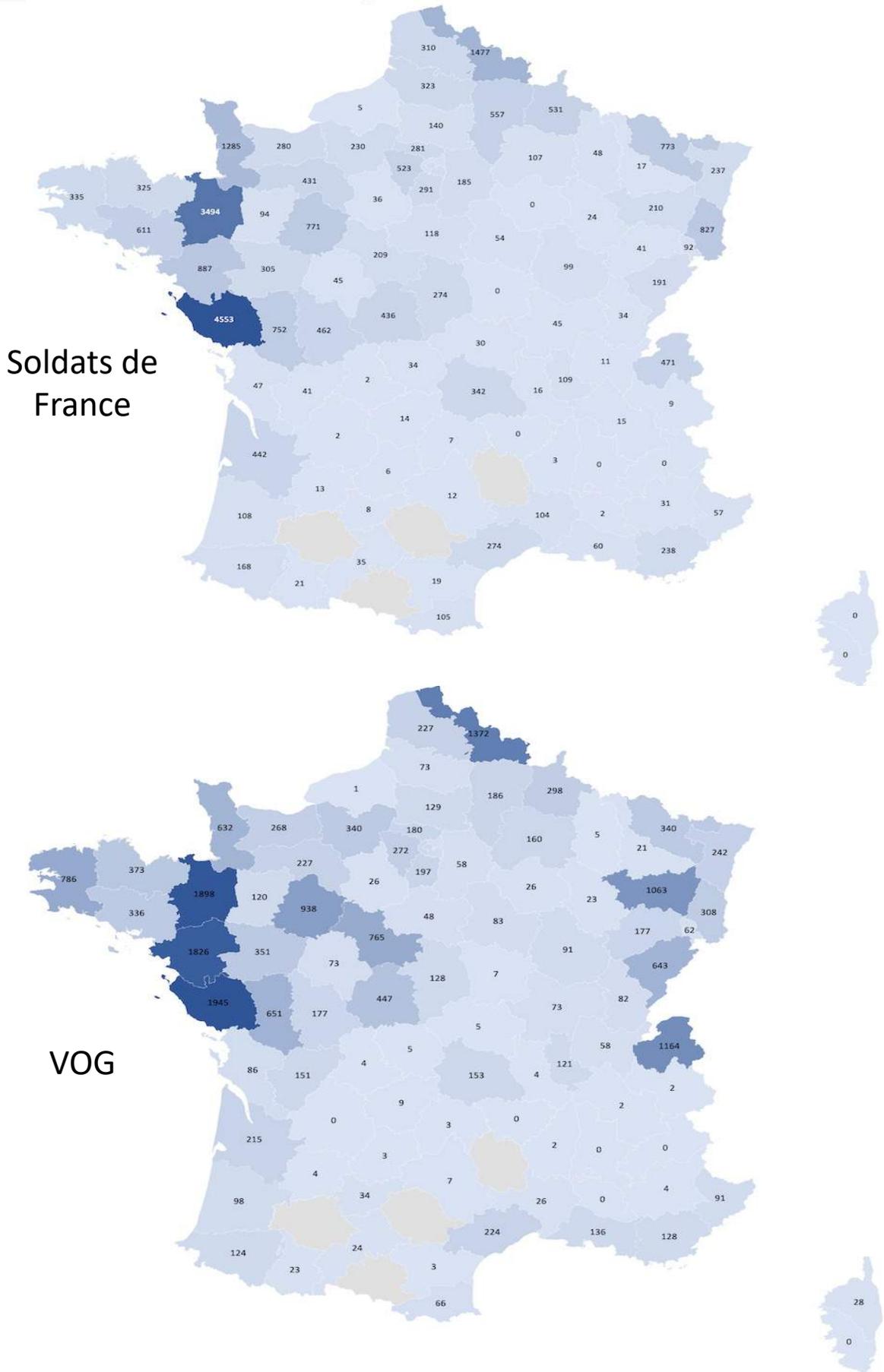
Xavier Pons
Directeur administratif

UNC - Répartition par catégories

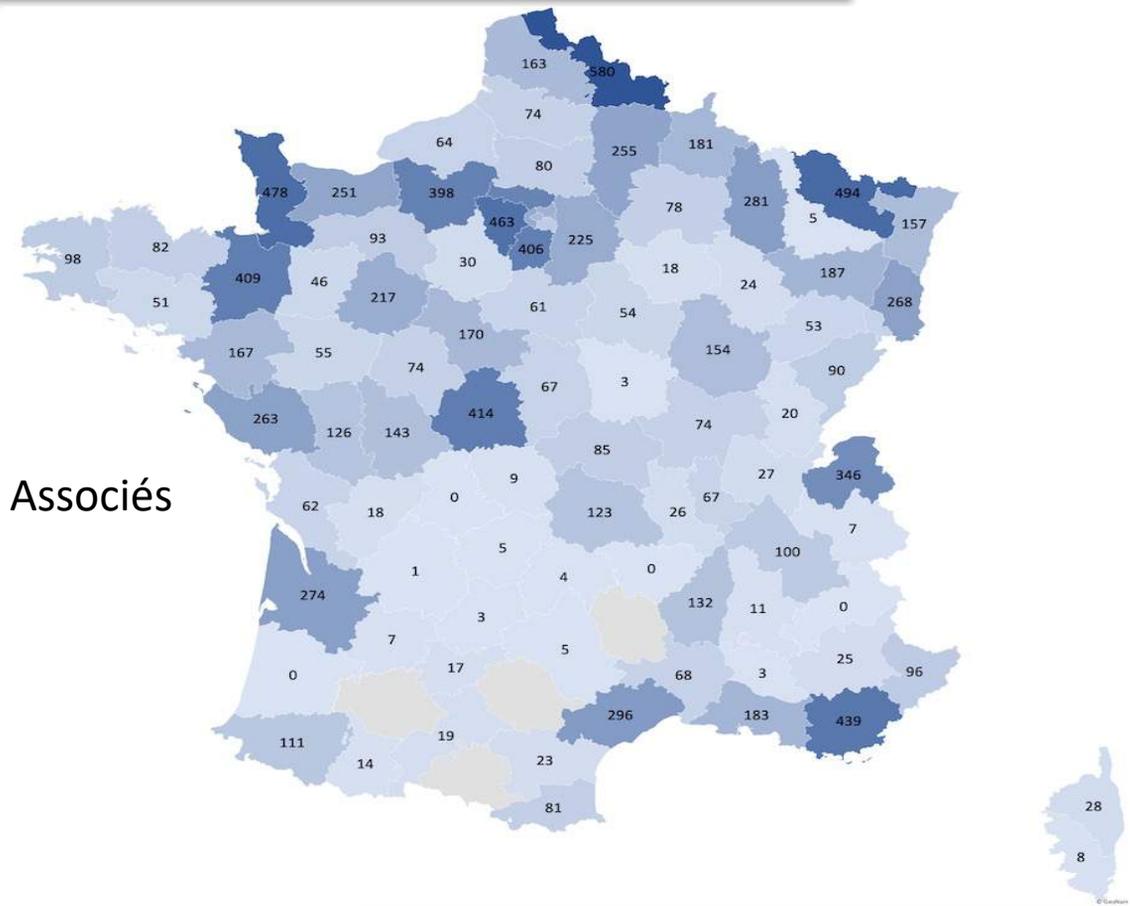
RÉPARTITION TOTALE DES ADHÉRENTS UNC



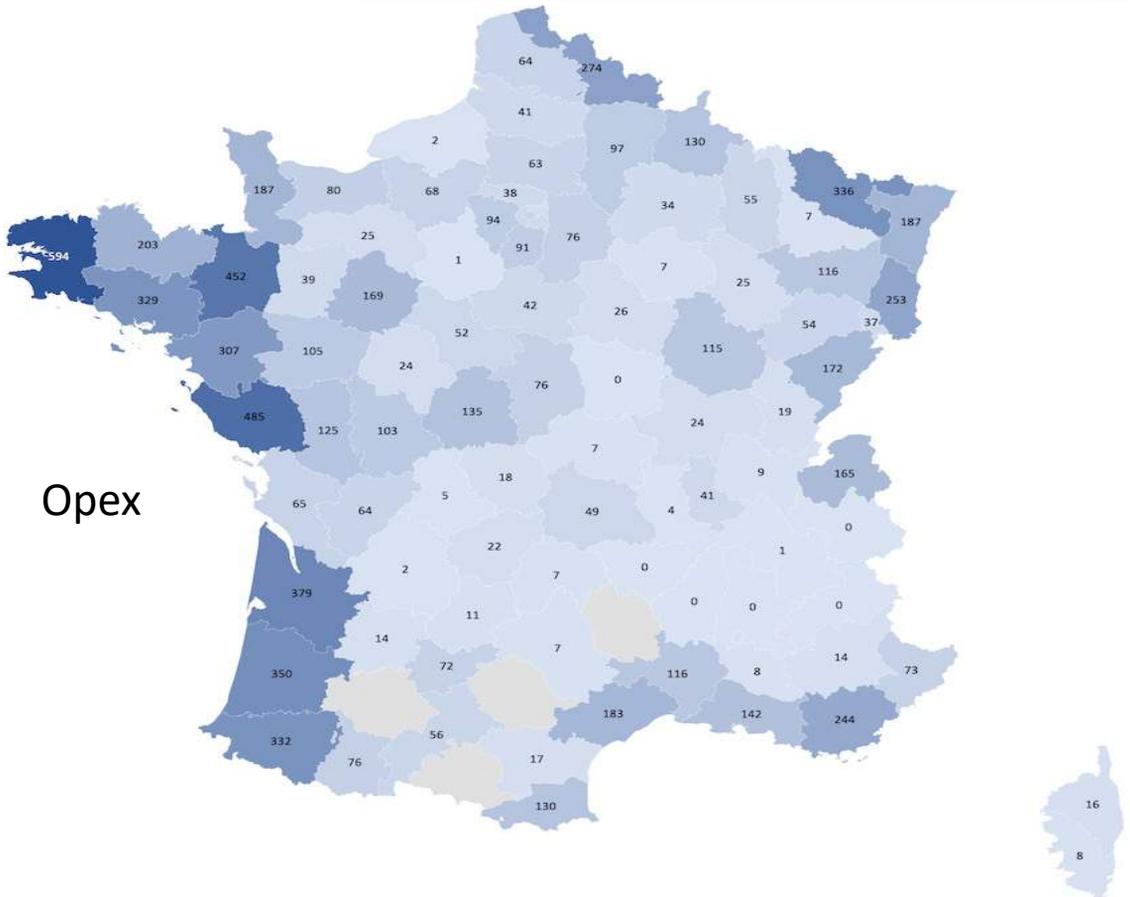
UNC - Répartition géographique



UNC - Répartition géographique



Opex



Fonctionnement du siège

Les congés estivaux arrivent ! Voici les dates de fermeture des principaux services du siège.

- ☛ Magasin : du 27 juillet au 27 août
- ☛ Service social : du 31 juillet au 15 août
- ☛ Comptabilité : du 30 juin au 30 juillet
- ☛ *La Voix du Combattant* : du 14 au 23 juillet.

Retraite du combattant Allocation de reconnaissance du combattant

Comme vous le savez, régulièrement, la Cour des comptes et le ministère des Finances, voire certains parlementaires, remettent en cause les justifications historiques de la retraite du combattant, créée en 1930. Selon eux, ces justifications seraient devenues obsolètes au prétexte que les armées sont maintenant composées de professionnels qui y acquiert des droits à la retraite.

Afin de se prémunir contre ces attaques répétées et éliminer le hiatus induit par le mot « retraite », des démarches avaient été entreprises auprès des pouvoirs publics, auxquelles l'UNC a pris toute sa place, afin de modifier l'appellation en « **allocation de reconnaissance du combattant** ».

C'est chose faite avec la parution du décret 2023-534 du 29 juin modifiant diverses dispositions intéressant la défense nationale, dont la substitution du terme « retraite » par « allocation de reconnaissance » dans l'ensemble des décrets et codes concernés (dont celui des impôts, des pensions militaires, de la sécurité sociale...).

(Lien vers le décret : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047753345>)

Plan blessés

Présenté le 10 mai dernier par Mme Mirallès, secrétaire d'Etat chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, le plan d'accompagnement des blessés et de leur famille comporte plus de 100 mesures qui visent avant tout à simplifier les démarches administratives et à renforcer l'accompagnement : « *L'objectif premier de ce plan est bien de faire que la seule préoccupation du soldat soit celle de se soigner et de se reconstruire !* »

L'UNC, au travers du comité consultatif d'aide aux blessés et de ses référents départementaux, est un acteur très actif sur le terrain pour aider nos camarades blessés dans leur chair et leur âme.



Plan Blessés 2023-2027

Accompagner les militaires blessés et leurs familles



Lien vers le dossier :

<https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/ministere-armees/Dossier%20de%20presse%20Plan%20Blessés%202023-2027.pdf>